



2025/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/126

Du vendredi 02 mai 2025

Signature du marché relatif au projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine – En son lot n°1 exclusivement - Marché 2025-03-01

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2124-2 1° du code de la commande publique relatif aux procédures formalisées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est supérieure aux seuils européens,

VU les articles R2162-2, R.2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

VU le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 29 avril 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue de réaliser le projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine,

CONSIDERANT que le marché est allotie comme suit :

- Lot n°1 : VRD- terrassement- réseaux et revêtements - montant maximum 7.000.000 € HT,
- Lot n°3 : plantation, espaces verts - montant maximum 2.500.000 € HT,
- Lot n°4 : Mobilier urbain – serrurerie - montant maximum 1.000.000 € HT

CONSIDERANT que le marché est passé pour une durée ferme de quarante-huit (48) mois à compter de la date de notification du marché,

CONSIDERANT que le marché a été organisé sous la forme d'une procédure formalisée avec l'envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP le 17 janvier 2025,

CONSIDERANT que quinze (15) plis, représentant seize (16) offres pour l'ensemble des lots 1,3 et 4, ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 19 mars 2025 à 12 heures 00,

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CONSIDERANT que cinq (5) plis ont été déposés spécifiquement pour le lot n°1,

2025/

CONSIDERANT que la société COLAS France dont le siège social se situe 1 rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 - 75730 PARIS Cedex, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité pour le lot n°1, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-03 en son lot n°1 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif au projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine en son lot n°1 avec la société COLAS France dont le siège social se situe 1 rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 - 75730 PARIS Cedex.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum :

- Lot n°1 : VRD- terrassement- réseaux et revêtements – sans minimum et avec le montant maximum 7.000.000 € HT.

ARTICLE 3 : Le marché est conclu pour une durée de quarante-huit (48) mois à compter de la date de notification du contrat.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera affichée à la porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Fait à Ris-Orangis, le 02 mai 2025.

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 05 MAI 2025

Publié le : 05 MAI 2025
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 02/05/2025 à 17:44